

## **Retour sur le Rapport « Accompagnement de la mort fœtale ou périnatale »**

L'actualité politique de la réflexion portant sur le deuil parental devrait permettre aussi d'accorder plus d'attention à la mortalité néonatale : 2,4 pour 1000 naissances (Inserm, 2018).

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Au-delà des enjeux économiques de l'attribution d'un congé parental tel qu'il est controversé, cette reconnaissance publique d'une souffrance qui s'exprime si difficilement prend une signification en termes de sollicitude et de solidarité. Il conviendrait donc de ne pas négliger la valeur de cette bienveillance à l'égard de parents endeuillés et parfois de la fratrie en des arbitrages autres que strictement comptables.

Si ce moment de la perte de l'enfant espéré et du deuil aux promesses qu'il portait est si spécifique dans le contexte de la médicalisation de la naissance et de sa technicité extrême en néonatalogie, il conviendrait d'y penser également en termes de responsabilités sociales, de reconnaissance de cette expérience qui ne trouve pas un lieu pour se dire, si ce n'est dans le secret d'une famille ou un cadre associatif spécifique.

La mort du fœtus ou du nouveau-né, les rites de séparation, le devenir de son corps, l'inscription de sa mémoire dans l'histoire d'une famille et sur le livret de famille depuis le 20 août 2008 doivent être envisagés d'un point de vue anthropologique et politique.

Le 10 janvier 2006, l'Espace éthique a présenté le Rapport "[Accompagnement de la mort fœtale ou périnatale](#)". Vous voudrez bien trouver ci-joint le dossier de présentation de cette réflexion toujours d'actualité, 14 ans plus tard, dans le contexte présent, ainsi que le rapport du Groupe Miramion "[Devenir des corps après la mort périnatale](#)".

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)